

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine-poirier-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/f9d8ec5aa79f78a46cee559b>

Date d'obtention : 2024-11-25 13:22:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

c'est une méthode facile à suivre et simple à mettre en place. EN questionnant chaque jeune individuellement et en receuillant l'information via la grille d'évaluation. C'est une méthode claire et précise et peu importe la question que l'intervenant se pose, il y a une réponse et une méthode à suivre. Les étapes sont faciles à comprendre, elles sont claires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que lorsqu'un jeune vient nous voir en lien avec des photos/vidéos de nature sexuelle, la trousse sexto nous amène à suivre les étapes, à rencontrer les acteurs et si besoins, se référer au service de police. prendre le temps de valider et recueillir les informations, saisir le cellulaire si nécessaire et assurer l'intégrité et préserver l'identité de chacun des jeunes impliqués. En aucun cas, ne laisser filtrer des informations qui pourraient faire en sorte que les jeunes soient identifiés. Pour ce qui est de l'instigateur, il est important de le rencontrer aussi afin de recueillir sa version des faits, de remplir la grille d'évaluation de l'incident, de s'informer et d'appliquer les règles de l'établissement concernant ce genre d'événement. Il faut aussi se référer aux dispositions du code criminel qui est dans la trousse. Dans le cas où l'incident pourrait impliquer de la pornographie juvénile, il est important d'envisager de saisir de manière temporaire le ou les appareils électroniques et de les placer dans les sacs prévus à cet effet. Une fois l'intervention terminée auprès du jeune, il faut communiquer avec le policier éducateur. Il faut aussi informer les parents des jeunes impliqués de la démarche. Il faut expliquer le protocole d'intervention et les démarches qui suivront.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec l'instigateur, j'ai l'impression que c'est souvent celui qui collabore le moins ou qui banalise la situation. La saisie du cellulaire me semble aussi délicate, les adolescents ne remettront pas facilement leurs outils technologiques et lorsque certains parents s'en mêlent, ça devient plus délicat.